

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [cynthia-lupien-csssh-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3d925606f7314197ec2fc889>

Date d'obtention : 2024-10-25 14:01:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une méthode d'intervention efficace afin d'arrêter efficacement la propagation des images tout en protégeant l'intégrité physique et psychologique de la victime et des jeunes impliqués. La trousse Sexto permet d'uniformiser la prise en charge de cette problématique. De plus elle permet de limiter les conséquences chez les jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permettra de mieux orienter mes interventions et de développer le réflexe d'utiliser cette trousse clé en main rapidement. La trousse permet de nous guider afin de déterminer le contexte des événements, la nature, les intentions et l'entendu du partage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais consulter les images ou vidéos qui pourrait s'apparenter à du contenu de pornographie juvénile